

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
1er octobre 2020**

Présidence : Mme Laetitia Jaccard Gaspar

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 632/20 relatif à la rénovation et entretien du bâtiment Jean-Lecomte 5, où le rapport de sa commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la transformation du bâtiment situé à la rue Jean-Lecomte 5 selon le préavis n° 632/20
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 140'000.00 TTC, le compte n° 9143.27 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article trois : de financer cet investissement par la trésorerie courante
- Article quatre : d'amortir cet investissement par le compte n° 3512.331, sur une durée maximale de 20 ans, la première fois au budget 2021.

Ainsi délibéré en séance du 1er octobre 2020.

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich